



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°19/061
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au hangar 73 quai de Gironde sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 51454 et en vue de l'implantation d'une activité de réparation mécanique pour poids-lourds.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANSPORTS OLIVIER LELOUP, 631 rue du Favril – 27210 FIQUEFLEUR EQUAINVILLE, SIREN n° 439 619 180 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRANSPORTS OLIVIER LELOUP ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 19-125 portant sur la dépendance susvisée le 08/11/2019.

Description de la dépendance : Une surface de hangar d'une superficie de 502,01 m² et un terre-plein associé d'une superficie de 148 m².

Durée de la convention : 18 mois à compter du 01/07/2019.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **22/11/2019**